



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
SAINT-DENIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de l'environnement,  
de l'aménagement et des transports d'Île-de-France  
Service prévention des risques  
Département risques naturels**

Bobigny, le **07 NOV. 2022**

Réf : DRN-22-170  
Affaire suivie par : Nicolas Fontanieu  
Service Prévention des Risques – Département Risques Naturels  
Tél. : 01 71 28 47 08  
Courriel : nicolas.fontanieu@developpement-durable.gouv.fr

PJ : Annexe technique accompagnée du rapport de l'étude d'aléas et de la carte d'aléas

*22-10-12*

Monsieur le Maire,

Votre commune est exposée aux risques d'affaissement et d'effondrement de terrain liés à la présence d'anciennes carrières. L'établissement d'un plan de prévention des risques mouvements de terrain (PPRMT) a été prescrit le 10 janvier 2019 par l'arrêté préfectoral n°2018-3332 portant prescription de l'élaboration du plan de prévention des risques mouvements de terrain liés aux anciennes carrières sur Pantin, Les Lilas et Le Pré-Saint-Gervais.

Dans le cadre de l'élaboration de ce PPRMT, la réalisation d'une carte d'aléas avait préalablement été confiée à l'Inspection Générale des Carrières (IGC) et transmise aux collectivités, par courrier préfectoral du 25 janvier 2018, accompagnée de recommandations en termes d'urbanisme et d'information préventive.

En parallèle de l'élaboration du PPRMT et face aux interrogations des riverains de votre commune vis-à-vis des phénomènes redoutés et des futures dispositions du PPRMT en zone d'aléas très fort, vous avez engagé une campagne de sondages géotechniques sous les voiries. Celle-ci a mis en évidence l'existence de cinq zones circonscrites nécessitant la réalisation de travaux qui ont été inscrits aux budgets 2020-2021 de votre collectivité.

Par ailleurs, un collectif de riverains s'est constitué, l'association des Parfumées, et a souhaité engager une campagne de sondages complémentaires sous des parcelles privées. Votre mairie a accompagné les riverains dans cette démarche et s'est portée maître d'ouvrage.

Monsieur Bertrand KERN  
Maire de Pantin  
Hôtel de ville  
84 - 88 Av. du Général Leclerc,  
93507 Pantin Cedex

Copies :  
- Préfecture / DCPAT  
- DRIEAT / UD 93  
- DRIEAT / Département risques naturels  
- Inspection Générale des Carrières

12 Cours Louis Lumière - CS 70027  
94307 VINCENNES Cedex  
Accueil téléphonique : 01 87 36 45 00  
www.drie.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

1/2

La commune des Lilas a également approfondi la connaissance du risque du secteur nord-ouest de l'OAP du Fort de Romainville (zone d'aléas très fort) avec des études de sol réalisées à la fin de l'année 2021, par la société ROC SOL pour le compte de la société CIBEX.

À la suite de la transmission des résultats de ces campagnes, l'IGC a été saisie afin d'examiner les résultats et de mettre à jour la carte d'aléa du PPRMT en fonction.

Les campagnes de sondages et travaux d'injection réalisés par votre commune sur les voiries situées en zone d'aléa très fort ont été analysées par l'IGC et intégrés à la carte d'aléa. Il en va de même pour les sondages réalisés sur les parcelles privées.

Après une réunion présentant les modifications de la carte d'aléa aux services techniques le 20 septembre 2022, je porte donc à votre connaissance cette mise à jour de l'étude d'aléa réalisée en 2022 par l'IGC que vous trouverez ci-jointe. Je vous invite à mettre en œuvre les recommandations concernant l'urbanisme et l'information préventive indiquées dans l'annexe technique également ci-jointe.

Il est à noter que les recommandations faisant l'objet de l'annexe technique reprennent les recommandations génériques édictées au niveau régional et ne dépendent pas du territoire considéré. Elles ne distinguent pas le caractère urbain et les enjeux du territoire.

Enfin, je vous rappelle qu'en application de l'article L. 563-6 du Code de l'environnement, dès que l'existence d'une cavité souterraine dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes ou aux biens est portée à votre connaissance, il vous appartient de m'en informer sans délai.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le préfet

  
La sous-préfète chargée de mission auprès du préfet  
secrétaire générale adjointe chargée de l'arrondissement chef-lieu

**Cécile RACKETTE**